



PRÉFET DU CALVADOS

direction départementale des
des territoires et de la mer du Calvados

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique unique préalable
- à la demande d'autorisation unique valant autorisation au titre de l'article L.214-3
du code de l'environnement
- aux déclarations d'utilité publique (DUP boulevard des pépinières au profit de la
Communauté urbaine de Caen la Mer et DUP échangeur boulevard périphérique au profit de
l'État)
- à l'enquête parcellaire
concernant le projet d'aménagement du boulevard et l'échangeur des pépinières
sur le territoire des communes de BRETTEVILLE-SUR-ODON (14101) et de CAEN (14118)

Le préfet du Calvados informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2017 il est
procédé :

du lundi 28 août 2017 à 8h30 au vendredi 29 septembre 2017 inclus à 17h00

à une enquête publique unique préalable à la demande d'autorisation unique valant autorisation au titre de
l'article L.214-3 du code de l'environnement, aux déclarations d'utilité publique (DUP boulevard des
pépinières au profit de la Communauté urbaine de Caen la Mer et DUP échangeur boulevard périphérique au
profit de l'État) et à l'enquête parcellaire. Cette enquête porte sur le projet d'aménagement du boulevard et
l'échangeur des pépinières sur le territoire des communes de BRETTEVILLE-SUR-ODON et CAEN.

A cet effet, les pièces relatives à cette information seront déposées au plus tard le 12 août 2017 en mairies
de BRETTEVILLE-SUR-ODON et CAEN.

Le dossier de demande d'autorisation unique (comprenant entre autre, l'avis de l'autorité environnemental et
l'étude d'impact), de déclarations d'utilité publique (DUP boulevard des pépinières au profit de Caen la Mer et
DUP échangeur boulevard périphérique au profit de l'État) et d'enquête parcellaire ainsi que les registres
d'enquête à feuillets non mobiles, paraphés par le commissaire enquêteur, pourront être consultés du
28/08/2017 au 29/09/2017 inclus :

- sur support papier en mairies de BRETTEVILLE-SUR-ODON et CAEN, aux adresses et horaires suivants :

Communes	Jours et Heures d'ouverture de la mairie
BRETTEVILLE-SUR-ODON (siège de l'enquête) 2, avenue de Woodbury 14760 BRETTEVILLE-SUR-ODON	Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de : 8h30 à 12h00 et de : 13h30 à 17h00
CAEN Esplanade Jean-Marie Louvel 14000 CAEN	Lundi, mardi, mercredi, jeudi de : 8h00 à 17h00 Vendredi de : 8h00 à 16h00

- par voie dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/416>. Dans cette
perspective un poste informatique sera mis à disposition du public à la mairie de BRETTEVILLE-SUR-
ODON, siège de l'enquête.

- à la Communauté Urbaine de Caen-la-Mer – 16, rue Rosa Parks – 14000 Caen (où seul le dossier papier
sans les registres, pourra être consulté).

.../...

La personne responsable du projet assumera les frais afférents aux différentes mesures de publicité de l'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, propositions ou contre-propositions écrites :

- dans les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponibles dans les mairies concernées par l'enquête, aux adresses et horaires précisés ci-dessus ;
- dans le registre dématérialisé en cliquant sur le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/416> ;
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie de BRETTEVILLE-SUR-ODON, siège de l'enquête et parvenir au plus tard le vendredi 29 septembre 2017 à 17h00.

Monsieur Christian TESSIER est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Caen.

Le commissaire enquêteur se tiendra, à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, en mairies de BRETTEVILLE-SUR-ODON et CAEN aux jours et heures suivants :

Communes	Jours de permanence	Horaires de permanence
BRETTEVILLE-SUR-ODON	Lundi 28/08/2017 Samedi 09/09/2017 Vendredi 29/09/2017	8h30 à 10h30 10h00 à 12h00 15h00 à 17h00
CAEN	Mercredi 20/09/2017	14h00 à 16h00

Après clôture de l'enquête publique, toute personne physique ou morale intéressée pourra, pendant un an, prendre connaissance du rapport, des conclusions et avis motivés du commissaire enquêteur à la préfecture du Calvados, sur le site internet des services de l'État et dans les mairies de BRETTEVILLE-SUR-ODON et CAEN.

Le préfet prendra une décision d'autorisation unique ou non comportant :

- l'arrêté préfectoral portant autorisation unique au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement concernant le projet d'aménagement du boulevard et l'échangeur des pépinières sur les communes de BRETTEVILLE-SUR-ODON et CAEN ;
- l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique concernant l'échangeur boulevard périphérique au profit de l'État ;
- l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique concernant le boulevard des pépinières au profit de la Communauté urbaine Caen la Mer ;
- l'arrêté préfectoral de cessibilité au profit des expropriants.

A CAEN, le 26 juillet 2017

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Secrétaire général absent,
La Sous-Préfète de Vire

signé :

Edwige DARRACQ